

Cazaubon : Vendredi 1er juillet, la base de loisirs ouvre ses portes



Cazaubon : Vendredi 1er juillet, la base de loisirs ouvre ses portes

Ouverture de la base et de la piscine

La base de loisirs avec la piscine accueillera le public du vendredi 1er juillet au dimanche 28 août, aux heures suivantes : pour la piscine de 11 à 19 h 30, le parc de loisir de 11 à 21 heures, les pédalos, canoës, paddles de 15 à 18 h 30. Les animations destinées aux enfants et aux adolescents seront proposées du lundi au vendredi, à partir du lundi 11 juillet et jusqu'au vendredi 26 août.

La municipalité développe la base et intensifie les animations

Mercredi matin, à la base de l'Uby, les adjoints au maire Marie-Thérèse Dugas et Michel Vigier, responsables du personnel et de la base, étaient sur le site et ont rencontré le responsable de la base et éducateur sportif de la commune, Claude Cros. Celui-ci sera secondé dans sa fonction par Jean-Luc Rivière, ainsi que par les dix adolescents recrutés pour cette période estivale.

Michel Vigier a rappelé que cette année la municipalité avait complété les nombreux jeux existant par une tyrolienne de 25 mètres, une pyramide et trois jeux à bascule. Les jeux sont réservés aux enfants.

Dix jeunes saisonniers seront sur le site

Claude Cros a présenté l'équipe de jeunes de 18 à 34 ans, et qui sont domiciliés sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Armagnac, notamment Cazaubon, Barbotan les Thermes, Ayzieu, Estang. Ces jeunes, employés par la commune, ont pour vocation d'assurer le bon fonctionnement de la base et de la piscine, de conseiller le public et de lui communiquer toutes les informations sur les animations et activités existantes. Quatre seront à l'accueil, trois assureront la surveillance de la piscine, où des maîtres-baigneurs seront présents et donneront des cours de natations, deux seront à la disposition des usagers pour assurer le bon fonctionnement des pédalos, canoës, paddles, et le dernier assurera toutes les animations sportives et ludiques, qui sont réservées aux enfants et adolescents.

Tout est prêt pour accueillir dans de très bonnes conditions les adultes, adolescents et enfants, et leur permettre de passer de bons moments de loisirs, détente et activités diverses.

La richesse et la diversité de la base

Les atouts de la base de l'Uby sont nombreux, notamment sa piscine de plus de 750 m², avec son bassin de 25 mètres, sa pataugeoire, son bassin pour débutants et son bassin balnéothérapie, ses transats, parasols, paillotes, pergolas, sa buvette et son coin de restauration.

Le parc de loisir ombragé permet aux enfants en plus de la baignade à la piscine, de se dépenser et de s'amuser en toute sécurité, grâce aux nombreux jeux installés par la commune.

Les personnes peuvent aussi bénéficier du court de tennis qui sera ouvert de 10 à 18 h 30, (location : 1 heure 5,50 euros, 5 heures 22 euros).

À la piscine, les cours de natation (apprentissage, perfectionnement, mise en confiance) sont dispensés par des maîtres baigneurs sauveteurs (la séance 15 euros, les 5 séances sont 70 euros et les 10 à 120 euros).

Les tarifs

Le tarif journalier du parc de loisir et de la piscine avec accès aux pédalos, canoës, paddles est de 4 euros pour les adultes et adolescents à partir de 13 ans, 2 euros pour les enfants de 3 à 12 ans et gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.

Il existe une réduction Passeport privilège (limité à 2 personnes, un justificatif est à présenter). Les tarifs de ce passeport sont les suivants : Adultes ou adolescents (à partir de 13 ans) 32 euros, enfants de 3 à 12 ans 16 euros, et pour les enfants de moins de 3 ans gratuit.

Le forfait de 10 tickets adultes et adolescents est à 32 euros, et pour les enfants de 3 à 12 ans, de 16 euros et gratuit pour les moins de 3 ans. Le forfait commune pour les résidents à Cazaubon est à 18 euros, et pour les enfants 3 à 12 ans de 12 euros, pour les collégiens de l'Uby, il est à 18 euros. Pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire de Cazaubon (carte nominative) et les adolescents participant aux chantiers « été jeunes» de la CCGA (carte nominative), c'est gratuit.

Une réduction de 20 % est proposée pour les groupes de 15 personnes et plus (associations, etc...)

Rappel : Par arrêté municipal du 27 mai 2014, la baignade au lac est interdite.

Le lac de l'Uby, offre aussi une piste de randonnée aménagée qui fait le tour du lac. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite et des coins de pêche leur sont également réservés.